

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de
REMUZAT

Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET
DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 16-06-2025

Échelle: 1:8 250

Légende

Légende

- A4: Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection immédiate
- AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection rapprochée
- AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection éloignée
- PM1: Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)
- PM2: Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- sections cadastrales
- parcelles cadastrales

Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publiques associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> et sur l'atlas du patrimoine <http://atlas.patrimoine.culture.fr>

